

LIVRET DE SECURITE DE L'ATELIER HABITAT

1. Règlement de l'atelier 2. Les E.P.I



- NOM: _____
- PRENOM: _____
- CLASSE: _____

1. Le Règlement de l'Atelier

A l'atelier, le règlement intérieur doit être respecté mais aussi les consignes suivantes :

A) SÉCURITÉ

Le port des EPI (Équipement de Protection Individuelle) est obligatoire à l'atelier.

Le port de bijoux (bagues, colliers...) est interdit à l'atelier, les cheveux longs seront attachés.

L'utilisation des matériels, des produits et des matériaux est autorisée seulement avec l'accord du professeur.

- exemple de matériels : scie, marteau, visseuse, cutter.....

- exemple de produits : peinture, colle, enduit.....

- exemple de matériaux : bois, plaque de plâtre.....

B) HYGIENE DES MAINS

Lorsque vous travaillez à l'atelier, vous devez vous laver les mains avant chaque récréation et à chaque fin de séance.

.....

Suite du règlement de l'atelier.

C) ORGANISATION

*Il est interdit de quitter l'atelier ou la salle de classe **sans l'autorisation du professeur.**

*L'accès du bureau, des magasins et des vestiaires **n'est pas autorisé aux élèves sans l'accord du professeur.**

*Le classeur d'atelier et les documents doivent être mis à jour en permanence et seront régulièrement contrôlés.

*Votre attitude doit être **sérieuse, vous devez travailler en respectant les consignes du professeur.**

***On ne mange pas pendant les cours.**

*La fin du travail et le nettoyage sont annoncés par le professeur.

C) RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

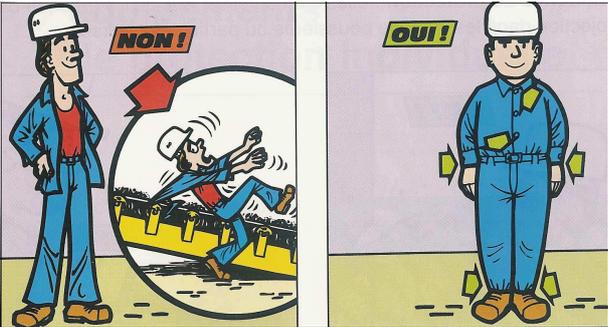
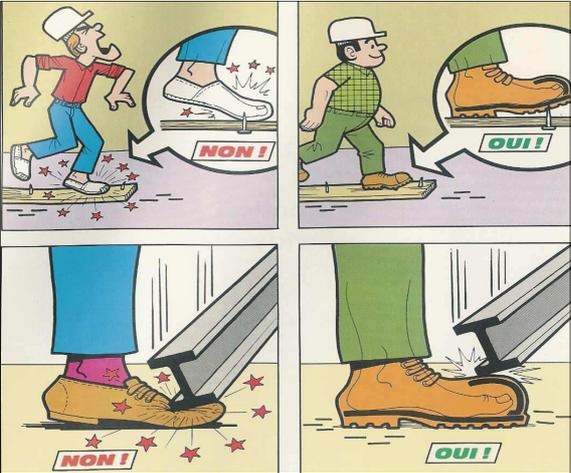
Pour préserver l'environnement, il vous est demandé :

- de participer au tri sélectif des déchets sur le site.
(utilisez les conteneurs à déchets à votre disposition).
- de veiller à économiser l'eau (pas de robinet laissé ouvert).
- de signaler à votre professeur tout événement anormal
(ex : déversement de produits au sol par exemple).
- de veiller à économiser l'électricité (pas de lumières allumées inutilement).

2. Les Équipements de Protection Individuelle

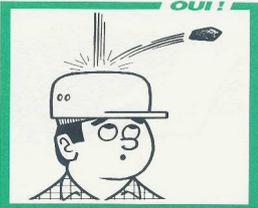
A) Les E.P.I obligatoires dans l'atelier.

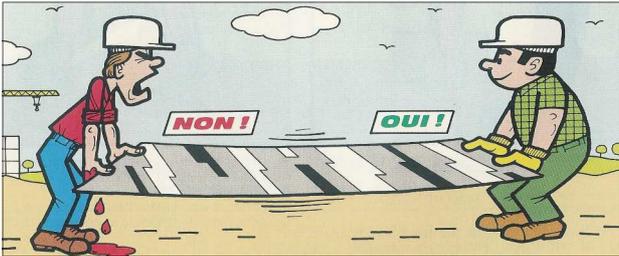
Le vêtement de travail et les chaussures de sécurité sont obligatoires pour travailler dans les ateliers ou sur les chantiers.

Symbole	Équipements de Protection Individuelle
 <p data-bbox="199 795 376 920">Protection obligatoire du corps</p>	 <p data-bbox="472 925 1326 965">Les vêtements de travail sont ajustés, non flottants.</p>
 <p data-bbox="199 1460 376 1585">Protection obligatoire des pieds</p>	 <p data-bbox="461 1715 1501 1841">Les chaussures de sécurité sont composées d'une semelle et d'une coquille rigides (dures).</p>

B) Les E.P.I utilisés selon le travail à exécuter.

Certains équipements de protection individuelle doivent être adaptés à la nature du risque à combattre. C'est le professeur qui choisit l' EPI adapté au travail à exécuter.

Symbole	Équipements de Protection Individuelle
 <p data-bbox="193 748 368 869">Protection obligatoire de la tête</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p data-bbox="448 707 1414 828">Le port du casque est obligatoire lorsqu'il y a des risques : de chute d'outil, de matériau ou de choc.</p>
 <p data-bbox="193 1234 368 1355">Protection obligatoire de l'ouïe</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p data-bbox="448 1279 1559 1400">Le port du casque antibruit ou des oreillettes est obligatoire pour l'utilisateur de la machine mais aussi pour les personnes travaillant à proximité.</p>
 <p data-bbox="177 1720 384 1886">Protection obligatoire des voies respiratoires</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p data-bbox="448 1682 1485 1803">Le port du masque est obligatoire lorsqu'il y a des risques : - de dégagement de poussière, de vapeurs de gaz dangereux.</p>

Symbole	Équipements de Protection Individuelle
 <p data-bbox="172 577 352 703">Protection obligatoire des mains</p>	 <p data-bbox="416 495 1358 533">Le port de gants est obligatoire lorsqu'il y a des risques :</p> <ul data-bbox="416 577 1544 831" style="list-style-type: none"> - de coupure, d'écrasement ; - de brûlure et d'intoxication par la peau pendant l'utilisation des produits chimiques ; - de brûlure par une flamme, etc.....
 <p data-bbox="172 1294 352 1420">Protection obligatoire des yeux</p> <p data-bbox="236 1464 288 1503">ou</p>  <p data-bbox="172 1809 352 1935">Protection obligatoire du visage</p>	 <p data-bbox="416 1339 1544 1420">Le port de lunettes ou d'un écran (visière) est obligatoire lorsqu'il y a des risques :</p> <ul data-bbox="416 1464 1544 1749" style="list-style-type: none"> - de projection de matières : poussières, particules métalliques, éclats de matériaux..... - de projection de liquides : peintures, produits chimiques, etc.... - de rayonnement nocif par exemple pendant le soudage pour les métalliers et les plombiers.

Nom :	EVALUATION SUR LE LIVRET DE SECURITE		P 2/2
SEGPA ATELIER HABITAT	Note :		
			Barème
<p>F) Sur la photo, on voit un homme poncer un mur avec une ponceuse électrique . Pour sa sécurité et sa santé, quelles E.P.I devrait-il utiliser ?</p> <p>Il devrait utiliser des gants, des lunettes et un masque.</p> <p>Lorsqu'on utilise une ponceuse, il est préférable de porter un vêtement de travail à manche longue.</p>			 <p style="text-align: right;">/3</p>
<p>G) Sur la photo, un homme coupe des tiges de fer avec une disqueuse électrique. Donner le nom des EPI qu'il utilise.</p> <p>Il utilise des gants, des lunettes, un casque anti-bruit, un casque sur la tête.</p> <p>Lorsqu'on utilise une disqueuse, il est préférable de porter un vêtement de travail à manche longue et une visière.</p> <p>Pendant son fonctionnement la disqueuse fait des projections d'étincelles.</p>			 <p style="text-align: right;">/3</p>
<p>H) Pourquoi doit-on utiliser des EPI ?</p> <p>On utilise des EPI pour se protéger et éviter les accidents du travail.</p>			<p style="text-align: right;">/3</p>